

Dispensé de timbrage

GUERET CTC

# P

DÉPOSÉ LE  
22/09/14

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## Le 4 décembre 2014,

## Je vote FSU



### Bons pour la Réforme

Nouvelle rentrée, nouveau gouvernement, nouvelle ministre de l'Éducation Nationale (la 3ème en deux ans !)... et poursuite d'une politique d'austérité qui va amplifier la déconstruction des Services Publics dans notre pays.

Toutes les réformes, malgré l'affichage d'objectifs destiné aux béotiens, s'engagent dans la même voie de réduction des Services Publics pour répondre à des visées néolibérales : l'État ne pourrait être une providence, seul le marché pourrait réguler la dépense publique, seul le secteur privé connaîtrait les besoins des peuples et serait en mesure de les satisfaire...



### Édito :

**Bons pour la Réforme**  
(Pages 1 et 2)

**Adhérer à un syndicat de la FSU23**  
(Page 3)

**TAFTA : ou comment brader nos démocraties au plus offrant**  
(Pages 4 et 5)

**Que faire de la dette ? :**  
Le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique a rendu son rapport. (Page 6)

Publicité  
(Page 7)

Brèves  
(Page 8)

Trimestriel  
n° 80

Septembre 2014

Prix : 0,30€

Édito (suite)...

Dans l'Éducation Nationale, sous couvert d'améliorer la journée des élèves, il faudrait aménager les rythmes scolaires... On constate plutôt un aménagement du temps périscolaire qui se fait au détriment du scolaire. De nombreuses communes passent par le système D et s'échinent à trouver des bénévoles pour encadrer ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Souvent, ce sont les agents territoriaux eux-mêmes qui se retrouvent à préparer sur leur temps libre les activités qu'ils vont mettre en place avec les enfants... Les libéraux qui nous gouvernent doivent se gausser en constatant qu'ils ont réussi à développer le « travailler plus pour gagner moins », voire le « travailler pour ne rien gagner » dans un contexte de blocage des salaires ! Mais pour les enfants, que ne ferait-on pas !

Dans le même ordre d'idée, on voit ici ou là des communes qui ont fait le choix de faire payer les TAP aux parents d'élèves. C'est une nouvelle révolution culturelle : les TAP étant liés au temps scolaire, l'interprétation que ne manqueront pas de faire certains, c'est que l'école publique perd son caractère de gratuité. Nous ne sommes plus loin de voir l'école privée moins onéreuse que l'école publique puisqu'elle peut rester à la semaine de 4 jours !

La FSU est pourtant persuadée que la démocratisation d'activités péri-éducatives de qualité est nécessaire mais fallait-il détruire l'école pour offrir une éducation populaire au rabais ? Le développement de ces activités aurait dû et doit s'appuyer sur le Service Public de la jeunesse et des sports, a minima pour son financement, seul garant de l'égalité républicaine. Pourtant, le Conservatoire de Guéret voit ses missions diminuer pour d'obscures raisons budgétaires alors qu'il devrait avoir les moyens de se développer ; les clubs sportifs sont obligés d'afficher des cotisations (parfois de plus de 100 € annuels !) discriminantes pour une population qui s'enfoncé dans la pauvreté...

Une autre réforme annoncée est aussi très préoccupante : la réforme territoriale. L'objectif annoncé est ici beaucoup plus clair que pour la réforme des rythmes scolaires : une nouvelle fois, c'est pour faire des « économies ». Des milliers d'agents des communes, des conseils généraux et des conseils régionaux se doutent déjà que ces « économies » se feront encore sur leur dos et que cela aura forcément des répercussions sur leur statut, leurs conditions de travail mais aussi sur leurs rémunérations. La FSU considère que tout nouvel acte de décentralisation doit s'appuyer sur un bilan et que les personnels doivent être associés à la prise d'une décision qui engage leur avenir.

Et pendant ce temps là, le MEDEF pousse pour continuer de déréglementer le droit du travail. Les patrons osent tout en proposant de supprimer des jours fériés, de déroger aux 35 heures, de payer certaines catégories de demandeurs d'emploi en dessous du SMIC...

**Des solutions ? : développer nos solidarités, devenir collectif. Il existe un outil destiné à la réalisation de ces objectifs : le syndicat. Chacun à son niveau peut aider à le développer en adhérant, en s'impliquant dans les prises de décisions collectives lors des AG ou des congrès, en participant aux actions, en votant pour la FSU lors des prochaines élections professionnelles du 4 décembre... Plus que jamais, il est nécessaire de nous serrer les coudes !**

Stéphane PICOUT



# Adhérer à un syndicat de la FSU 23

La FSU 23 est composée de divers syndicats dont les champs de syndicalisation relèvent principalement de la Fonction Publique d'État et de la Fonction Publique Territoriale. Ces syndicats vous informent, vous représentent et vous défendent grâce aux cotisations des adhérents. Vous pouvez vous syndiquer en contactant les responsables référencés ci-dessous ou en utilisant le coupon réponse que nous ne manquerons pas de communiquer au syndicat concerné. D'autres syndicats existent au sein de la FSU dans d'autres champs professionnels. Si vous souhaitez connaître celui qui vous concerne, n'hésitez pas à remplir le coupon ci-après afin que nous puissions vous contacter.

EPA - Education, Pluralisme, Action solidaire  
 Contact : Jean-Michel Bienvenu (DDCSPP - Guéret)  
 Tél. : 02 40 35 96 5

Mail : [alain.gueraud@wanadoo.fr](mailto:alain.gueraud@wanadoo.fr)



SNASUB - Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques  
 Contact : David Gipoulou (Lycée Favard)  
 Tél. : 06 17 99 97 75

Mail : [gipoulou.dls@wanadoo.fr](mailto:gipoulou.dls@wanadoo.fr)



SNE - Syndicat National de l'Environnement  
 Contact : Jérôme Yvernault (ONCFS - Guéret)  
 Tél. : 01 41 63 27 30

Mail : [sne@fsu.fr](mailto:sne@fsu.fr)



SNEP - Syndicat National de l'Education Physique  
 Contact : Annette DURIN (Cité scolaire R. Loewy - La Souterraine)  
 Tél. : 06.82.42.25.23

Mail : [annette.chalifour@wanadoo.fr](mailto:annette.chalifour@wanadoo.fr)



SNES - Syndicat National des Enseignements de Second degré  
 Contact : Trémur DUVAL (Collège de Boussac)  
 Tél. : 05 55 41 16 32 ou 05 55 62 34 98

Mail : [snes23@laposte.net](mailto:snes23@laposte.net)



SNETAP - Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Tél. : 01.49.55.84.42

Mail : [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)



SNICS - Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(ère)s de Santé

Contact : Véronique MAGNANOU (Collège de Felletin)

Tél. : 06 29 55 78 64 / 05 55 66 40 44

Mail : [v.magnanou@orange.fr](mailto:v.magnanou@orange.fr)



SNUCLIAS - Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales

Contact : Claudine POUPARD (CCAS de Guéret)

Tél. : 06 13 74 50 74

Mail : [sduclias23@laposte.net](mailto:sduclias23@laposte.net)



SNUEP - Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Contact : Christophe AUDEBAUD (Lycée professionnel de St-Vaury)

Tél. : 06 27 53 63 13

Mail : [chrisdubs@yahoo.fr](mailto:chrisdubs@yahoo.fr)



SNUIPP - Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc

Contact : Fabrice COUEGNAS (École primaire de Magnat-L'Étrange)

Tél. : 05 55 41 04 81

Mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)



SNUITAM - Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer

Contact :

Tél. : 01 40 61 82 37 ou 02 99 28 22 99

Mail : [snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)



SNU-TEFI - Syndicat National Unitaire Travail Emploi Formation Insertion

Contact : François COMBE (Pôle-emploi - Aubusson)

Tél. : 06 40 53 23 30

Mail : [snutefi.fsu@wanadoo.fr](mailto:snutefi.fsu@wanadoo.fr)



✂.....

NOM : ..... Prénom : .....

Affectation : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Tél : ..... mail : .....

Coupon à renvoyer à : **FSU23 - 542, Maison des Associations - 23000 GUÉRET**

## TAFTA : ou comment brader nos démocraties au plus offrant!

Les négociations du grand marché transatlantique (GMT) entre les Etats-Unis et l'Union Européenne se font aujourd'hui de manière opaque laissant aux libéraux tout loisir de redessiner le monde actuel et à venir.

Il suffit de reprendre l'historique des différents traités effectués jusqu'alors pour constater que tout converge vers une libéralisation, une déréglementation des marchés au profit des lobbyistes.

Ces traités mettent à mal nos démocraties ou pire s'en servent pour cautionner des négociations qui malgré ce que l'on voudrait nous faire croire ne tendent pas vers plus de libertés individuelles ou collectives.

### Comment la mondialisation libérale s'articule

Différents sigles et acronymes regroupent une même réalité.

PTCI : partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement, en français.

TTIP : Transatlantic Trade and Investment Partnership, en anglais.

TAFTA et GMT étant, quant à eux les termes utilisés par les réseaux militants qui s'appuient sur la fuite de documents émanant des différentes négociations tenues, plus ou moins secrètes. Ce qui explique également ces nombreuses appellations et permet de brouiller les pistes.

Le GMT est un accord de libre-échange négocié depuis juillet 2013 par les Etats-Unis et l'Union Européenne ayant pour but de créer le plus grand marché au monde comportant 800 millions de consommateurs. Cet accord a pour objectif économique de permettre d'accroître la production de richesses de 120 milliards d'euros en Europe et de 95 milliards d'euros aux Etats-Unis.

Les divers accords de libre-échange visent à abaisser les barrières douanières, mais aussi à réduire les barrières « non tarifaires », comprendre : quotas, formalités administratives, normes sanitaires, techniques et sociales. D'après les négociations, il s'agirait de conduire à une « élévation générale des normes sociales et juridiques »...

En réalité, le GMT signé entre les deux plus grandes puissances commerciales (environ la moitié de la production de richesse mondiale) finirait par imposer à toute la planète des dispositions qui impliquent de promouvoir le libre échange en mettant au point une stratégie de contournement des « barrières » actuelles.

Le projet vise 3 objectifs principaux : éliminer les derniers droits de douane, réduire les barrières non tarifaires par une harmonisation des normes et donner des outils juridiques aux investisseurs pour supprimer tout obstacle réglementaire ou législatif au libre échange. Les négociations doivent aboutir en 2015 pour ensuite faire ratifier un certain nombre de lois au Conseil et au Parlement européen, puis dans les parlements des Etats dont les constitutions l'exigent, de façon à juguler la démocratie.

Les négociateurs sont en réalité des fonctionnaires de la Commission européenne et pour les Etats-Unis, des fonctionnaires du ministère du commerce. Tous font l'objet de pressions de la part

### Petit historique sur 20 ans : rien n'est anodin!

**-22 novembre 1990** : la déclaration transatlantique instaure des sommets Union Européenne-Etats-Unis annuels de façon à promouvoir le libre échange.

**-1992** : création du think-tank Transatlantic Policy Network (TPN), qui réunit des parlementaires européens, des membres du Congrès américains et de grandes entreprises pour renforcer le commerce entre les Etats-Unis et l'Europe en pulvérisant les barrières douanières.

**-1995** : création du Trans-Atlantic Business Dialogue (TABD), sous l'égide de la Commission européenne et du ministère du commerce américain, pour défendre les intérêts des multinationales de part et d'autre de l'océan Atlantique.

**-Décembre 1995** : naissance du projet de grand marché transatlantique (GMT) avec l'adoption du "nouvel agenda transatlantique", lors du sommet transatlantique de Madrid.

**-18 mai 1998** : déclaration commune de l'Union Européenne et des Etats-Unis sur le partenariat économique transatlantique (PET). Elle recense diverses pistes pour développer le commerce et les échanges bilatéraux.

**-29 juin 2005** : l'initiative pour développer la croissance et l'intégration économique transatlantique relance le projet de GMT.

**-1er juin 2006** : le Parlement européen souligne "l'impérieuse nécessité de parachever, sans entrave, le marché transatlantique d'ici à 2015".

**-9 novembre 2006** : les Etats-Unis accueillent la deuxième réunion ministérielle informelle entre l'union européenne et les Etats-Unis afin d'examiner l'intégration économique transatlantique.

**-30 avril 2007** : lors du sommet des Etats-Unis/ Union européenne de Washington, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, la chancelière allemande Angela Merkel (alors présidente du Conseil de l'Union) et le président américain George W. Bush concluent le nouveau partenariat économique transatlantique, visant à supprimer les "entraves" aux échanges dans tous les secteurs de l'industrie. Ils créent le Conseil économique transatlantique (CET), chargé d'harmoniser les législations européennes et américaines.

de lobbys du privé, en majorité.

Ainsi, les législations en vigueur dans les pays seraient soumises aux règles du libre-échange, c'est-à-dire aux préférences des grandes entreprises. Fis désormais de la souveraineté des Etats qui à défaut de se plier à ces préceptes s'exposeraient à des sanctions financières qui peuvent atteindre des dizaines de millions de dollars.

Le mandat de l'Union Européenne précise que l'accord doit « fournir le plus haut niveau possible de protection juridique et de garantie pour les investissements européens aux Etats-Unis ». Traduire : permettre aux entreprises privées d'attaquer les législations et les réglementations quand elles considèrent que celles-ci sont des obstacles à la concurrence, à l'accès aux marchés publics ou à l'investissement.

Il est également précisé que « les obligations de l'accord engageront tous les niveaux de gouvernements », ce qui signifie que les textes ressortant de ces négociations s'appliqueraient non seulement aux Etats, mais également à toutes les collectivités publiques. Une réglementation municipale « non-conforme » pourrait donc être attaquée devant un groupe d'arbitrage privé international sous prétexte qu'il serait perçu par un investisseur comme une entrave à son droit d'investir. Ce projet est porté par les grandes organisations patronales.

Heureusement, la secrétaire d'Etat française aux commerce extérieur sous le précédent gouvernement, Fleur Pellerin nous rassure, selon elle les débats autour du projet d'accord transatlantique sont la cible d'une présentation « inutilement anxieuse »

Céline Butte



-8 mai 2008 : une résolution du Parlement européen affirme que "le concept de marché transatlantique pourrait jouer un rôle majeur dans le maintien de la dynamique qui sous-tend l'intégration économique mondiale".

-4 novembre 2009 : lancement du Conseil de l'énergie pour promouvoir un rapprochement en matière d'énergie.

-20 novembre 2010 : lors du sommet Etats-Unis/ Union européenne de Lisbonne, création d'un groupe de travail sur la cybersécurité et la cybercriminalité.

-28 novembre 2011 : lors du sommet Etats-Unis/ Union européenne de Washington, création d'un groupe de travail de haut niveau (GTHN) sur l'emploi et la croissance, chargé de réduire les "obstacles" traditionnels au commerce des marchandises (droits de douane, contingents tarifaires...)

-juin 2012 : le rapport du GTHN recommande l'élimination progressive de toutes les "barrières conventionnelles" au commerce.

-13 février 2013 : le président américain Barack Obama, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso et le président du Conseil européen Herman Van Rompuy annoncent qu'ils lancent les procédures visant à entamer des négociations pour un partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement.

-12 mars 2013 : la Commission européenne émet ses "recommandations" pour les négociations à venir.

-29 mai 2013 : l'Assemblée nationale française demande "que soit exclu du mandat le recours à un mécanisme spécifique de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats pour préserver le droit souverain des Etats", refusant ainsi les tribunaux d'arbitrage.

-14 juin 2013 : les Etats membres valident les recommandations de la Commission, à laquelle ils délivre son mandat officiel pour négocier avec Washington, celui-ci comprend un "mécanisme de règlement des différends".

-19-23 mai 2014 : 5ème cycle des négociations à Arlington en Virginie.

Pour en savoir plus : *Dracula contre les peuples de Patrick Le Hyaric* édition de l'Humanité.

*Le grand marché transatlantique : les multinationales contre la démocratie de Ricardo Cherenti - Bruno Poncelet* éditions Bruno Leprince.

# Que faire de la dette ?

*Le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique (dont la FSU fait partie) a rendu son rapport.*

*(Source : Insee, comptabilité nationale ; calculs CAC)*

Cette étude a été réalisée par un groupe de travail du Collectif pour un Audit citoyen de la dette publique. Elle se veut une contribution au nécessaire débat public sur des questions cruciales : d'où vient la dette ? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice de minorités déjà privilégiées ? Qui détient ses titres ? Peut-on alléger son fardeau autrement qu'en appauvrissant les populations ? Les réponses apportées à ces questions détermineront notre avenir.

Tout se passe comme si la réduction des déficits et des dettes publiques était aujourd'hui l'objectif prioritaire de la politique économique menée en France comme dans la plupart des pays européens. La baisse des salaires des fonctionnaires, ou le pacte dit « de responsabilité » qui prévoit 50 milliards supplémentaires de réduction des dépenses publiques, sont justifiés au nom de cet impératif.

Le discours dominant sur la montée de la dette publique fait comme si son origine était évidente: une croissance excessive des dépenses publiques.

Mais ce discours ne résiste pas à l'examen des faits. Dans ce rapport nous montrons que l'augmentation de la dette de l'État – qui représente l'essentiel, soit 79%, de la dette publique – ne peut s'expliquer par l'augmentation des dépenses puisque leur part dans le PIB a chuté de 2 points en trente ans.

Si la dette a augmenté c'est d'abord parce que tout au long de ces années l'État s'est systématiquement privé de recettes en exonérant les ménages aisés et les grandes entreprises : du fait de la multiplication des cadeaux fiscaux et des niches, la part des recettes de l'État dans le PIB a chuté de 5 points en 30 ans.

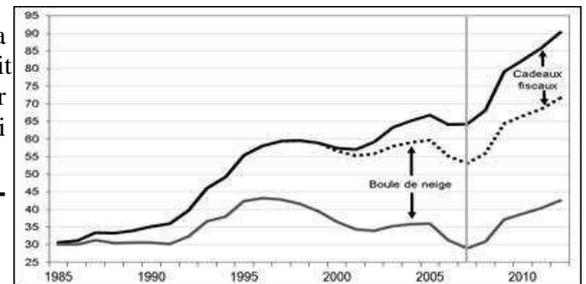
**Si l'État, au lieu de se dépouiller lui-même, avait maintenu constante la part de ses recettes dans le PIB, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB (soit 488 milliards €) à son niveau actuel.**

C'est ensuite parce que les taux d'intérêt ont souvent atteint des niveaux excessifs, notamment dans les années 1990 avec les politiques de « franc fort » pour préparer l'entrée dans l'euro, engendrant un « effet boule de neige » qui pèse encore très lourdement sur la dette actuelle.

**Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de PIB (soit 589 milliards €) à son niveau actuel.**

L'impact combiné de l'effet boule de neige et des cadeaux fiscaux sur la dette publique est majeur : 53% du PIB (soit 1077 milliards €). Si l'État n'avait pas réduit ses recettes et choyé les marchés financiers, le ratio dette publique sur PIB aurait été en 2012 de 43% au lieu de 90 % comme le montre le graphique ci-contre.

**Au total, 59% de l'actuelle dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêts excessifs.**



Le rapport d'audit propose aussi une évaluation des impacts des paradis fiscaux ainsi que de la crise financière de 2008 dans l'envolée de la dette publique.

Au total, il apparaît clairement que la dette publique a été provoquée par des politiques économiques largement favorables aux intérêts des créanciers et des riches, alors que les sacrifices demandés aujourd'hui pour la réduire pèsent pour l'essentiel sur les salariés, les retraités et les usagers des services publics. Cela pose la question de sa légitimité.

Le rapport se conclut par une série de propositions destinées à alléger le fardeau de la dette (près de 50 milliards d'euros d'intérêts par an et plus de 100 milliards de remboursements) pour rompre avec le cercle vicieux des politiques d'austérité et financer les investissements publics dont l'urgence sociale et écologique n'est plus à démontrer.

**La réalisation d'un audit de la dette publique effectué par les citoyens ou sous contrôle citoyen, devrait permettre d'ouvrir enfin un véritable débat démocratique sur la dette publique. Ce débat devrait amener à déterminer quelle partie de cette dette est jugée par les citoyens comme illégitime. Les premières évaluations ici proposées par le groupe de travail du Collectif pour un audit citoyen se veulent une contribution à ce débat.**

Ont participé à l'élaboration du rapport : Michel Husson (Conseil scientifique d'Attac, coordination), Pascal Franchet (CADTM), Robert Joumard (Attac), Evelyne Ngo (Solidaires Finances Publiques), Henri Sterdyniak (Économistes Atterrés), Patrick Saurin (Sud BPCE)

Pour ceux qui veulent en savoir plus :

<http://www.audit-citoyen.org/wp-content/uploads/2014/05/note-dette.pdf>

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE**  
DE VOS  
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges**

Le Collisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : [3655000@cmlaco.creditmutuel.fr](mailto:3655000@cmlaco.creditmutuel.fr)

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

## La FSU entend peser sur la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Depuis le 9 septembre, l'assemblée nationale discute sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

La FSU s'est félicitée de l'annonce d'une loi d'orientation et de programmation qui embrasse toutes les dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge, mais elle regrette le manque d'ambition et le manque de visibilité globale de la réforme alors qu'il y a une impérieuse nécessité de réviser les tarifs des EHPAD et de diminuer le reste à charge des intéressés et de leurs familles.

La question des ressources affectées au financement de notre système de protection sociale, mais aussi celle des moyens consacrés au développement des services publics est au cœur du problème. Notre pays ne fait pas assez d'efforts pour financer l'accompagnement des personnes âgées. Certains impôts, initialement prévus pour ce poste sont détournés pour d'autres utilisations.

La FSU demande instamment que les organisations syndicales représentatives des retraité-e-s participent aux décisions qui concernent retraité-e-s et personnes âgées. Beaucoup de personnes âgées font aujourd'hui les frais du manque de construction de structures publiques adaptées et adaptables. Une politique nationale doit être engagée pour lutter contre les inégalités territoriales (tarification, structures diverses d'accueil...). La situation est préoccupante.

L'égal accès de tous doit être garanti par un financement solidaire. La perte d'autonomie doit être compensée par l'amélioration de l'accès aux transports publics (horaires, coûts). Sa prise en charge doit reposer sur des professionnels qualifiés ayant suivi une formation initiale et bénéficiant de la formation continue, protégés par un statut (fonction publique territoriale par exemple).

La FSU se donne la mission d'intervenir dans le débat pour obtenir qu'une loi conforme aux attentes soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.



## Fonction publique : La FSU publie un livre contre les clichés sur les services publics

*Ils sont toujours en grève, ils ont trop de congés, ils sont trop nombreux et coûtent trop cher... Dans « En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique » publié par la FSU, sa secrétaire générale Bernadette Groison déconstruit 83 idées reçues sur les fonctionnaires.*

## Réforme territoriale

Les propositions du gouvernement concernant la nouvelle carte des régions et le contenu de la deuxième loi intitulée « nouvelle organisation territoriale de la république ». Cet avant projet viserait à baisser les dépenses publiques et à améliorer la compétition des régions.

La FSU conteste cette logique guidée par les exigences d'austérité, de baisse des dépenses publiques, de compétitivité et de mise en concurrence des territoires, il faut sortir des besoins de la population et des salariés afin d'améliorer l'accès aux services publics.

Cela nécessite une clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. A la compétence exclusive pour le développement économique dont devrait hériter les régions, s'ajouteraient des missions auparavant exercées par les conseils généraux : voirie, ports et collèges. Le secteur social restant au départements, mais il est étudié de confier cette compétence aux intercommunalités...la porte ouverte à la suppression des départements ?

D'autre part, cette réforme aura un impact sur les statuts des agents des collectivités territoriales : les transferts de personnels ne peuvent se faire qu'avec leur accord et le maintien de leurs droits et avantages sociaux.

Cette réforme modifiera en profondeur le fonctionnement de nos institutions. Le gouvernement consulte les partis politiques et les associations d'élus, il serait inspiré de prendre le temps d'engager le débat avec les représentants des salariés et plus largement avec les citoyens.